

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENTS : Mickaël BABOLAT, Emmanuel GINET, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY, Jean-Michel LAURENT, Guillaume DUCOLOMB.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Claire CARTONNET → procuration à Marie-José TRAINA
Christian CONAND → procuration à Jean-Michel LAURENT
Isabelle VAUDRAY → procuration à Guillaume DUCOLOMB
Céline THEVENOUX → procuration à Emmanuel GINET
Laurent BORDEL,

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

ORDRE DU JOUR

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2024

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Vote des budgets primitifs 2024 → délibération
- Vote des comptes administratifs 2023 → délibération
- Vote des comptes de gestion 2023 → délibération
- Vote des redevances eau-assainissement → délibération

3^{ème} point : URBANISME

- Projet lotissement, étude Primo

4^{ème} point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Fonds concours SIEA éclairage public

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Salle des fêtes : parution de l'Appel d'offre

6^{ème} point : CCPA (Communauté de la Plaine de l'Ain)

- Convention pour le financement d'éclairage Led pour le bâtiment de la mairie et des associations

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour

Point 2 : Affectations des comptes de résultats

Point 4 : 2^{ème} phase des reprises des nids de poules

Point 7 : Démission d'un élu

I - Validation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2024

Le compte-rendu n'étant pas finalisé, il sera validé lors de la prochaine séance du conseil municipal

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Vote des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses propositions budgétaires 2024, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Budget principal

section fonctionnement

Dépenses : 1 743 208.61 €

Recettes : 1 743 208.61 €

section investissement

Dépenses : 2 494 933.08 €

Recettes : 2 494 933.08 €

Le Conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Budget eau

section fonctionnement

Dépenses : 125 267.51 €

Recettes : 125 267.51 €

section investissement

Dépenses : 196 801.34 €

Recettes : 196 801.34 €

Le Conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Budget assainissement

section fonctionnement

Dépenses : 160 489.42 €

Recettes : 160 489.42 €

section investissement

Dépenses : 95 649.37 €

Recettes : 95 649.37 €

Le Conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2-2 Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur le Maire présente oralement les comptes administratifs 2023 des différents budgets. Néanmoins il précise que ceux-ci seront votés lors d'une prochaine séance et que la date butoir pour ce vote est le 30 juin.

2-3 Vote des comptes de gestion 2023

Le conseil municipal valide pour les différents budget 2023, les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor Public.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2-4 Affectation des résultats

Suite à la présentation orale des comptes administratifs des différents budgets de l'exercice 2023, le conseil municipal vote à l'unanimité la reprise des résultats et leurs affectations au budgets primitifs 2024.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2-5 Vote des redevances eau et assainissement

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront applicables pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs de la manière suivante :

Eau (prix TTC) :

Consommation au semestre - Prix au m ³	0 - 300	0.78 € / m ³
Consommation au semestre - Prix au m ³	300-1000	0.74 € / m ³
Consommation au semestre - Prix au m ³	1000-1500	0.65 € / m ³
Consommation au semestre - Prix au m ³	1501-2000	0.58 € / m ³
Consommation au semestre - Prix au m ³	> 2000	0.52 € / m ³
Abonnement - Frais fixes annuels		52 €
Agence de l'eau - redevance pour pollution		0.29 € / m ³
Facture annuelle 120 m³		180.40 € TTC
Prix annuel au m ³		1.50 € TTC

Assainissement (prix TTC) :

Consommation au semestre - Prix au m ³	1.44 € HT (1.58 € TTC) / m ³
Abonnement - Frais fixes annuels	54.10 € HT (59.50 TTC)
Agence de l'eau - modernisation des réseaux	0.16 € HT (0.176 € TTC) / m ³
Facture annuelle 120 m³	270.22 € TTC
Prix annuel au m ³	2.25 € TTC

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

III – URBANISME

3-1 Projet lotissement, étude Primmo

Le lotisseur choisi antérieurement ne donnant pas suite au projet, le lotisseur Primmo, toujours intéressé, refait une proposition. L'achat du terrain pour 14 maisons sur 8 000 m² et une parcelle de 2 000 m² pour 4 logements sociaux est proposé à 60 000 Euros. (Aujourd'hui aucun bailleur social n'a donné une réponse favorable au projet). Le conseil municipal est favorable à la proposition du lotisseur Primmo.

IV - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

4-1 Fonds concours SIEA éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 01 décembre 2023, le comité syndical du SIEA a approuvé une adaptation et une évolution des aides relatives aux travaux ainsi que des modalités de cotisation pour les communes ayant transférées leur compétence « Eclairage Public ».

Il a notamment été décidé :

- De valider le recours au mécanisme du fonds de concours dans le cadre d'opérations destinées à permettre la maîtrise de la consommation d'énergie,
- De valider la démarche visant à permettre aux communes membres, d'inscrire leurs dépenses relatives à ce type d'opérations en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics),
- De solliciter l'accord des conseils municipaux des communes membres sur cette démarche de recours au mécanisme du fonds de concours pour les opérations destinées à permettre la maîtrise d'énergie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

Approuve le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie) ainsi que l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.

S'engage à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée, et à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

4-2 2^{ème} phase des reprises des nids de poules

La première phase a été effectuée par l'Entreprise Bordel sur le mois de mars. Concernant la 2^{ème} phase des travaux un devis a été demandé à l'Entreprise Bellefin, montant 11 655 € TTC. Ce devis est validé par le conseil municipal.

V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Salle des fêtes : parution de l'Appel d'offre

Le maire informe de la mise en ligne du marché pour les entreprises, jusqu'au 10 mai 2024. L'ouverture des plis aura lieu en présence du bureau d'études et des membres de la commission travaux et sera présentée en conseil municipal pour validation.

VI - CCPA (Communauté de la Plaine de l'Ain)

6-1 Convention pour le financement d'éclairage Led pour le bâtiment de la mairie et des associations

Monsieur le Maire rappel à l'assemblée :

- En date du 26 janvier 2023 le conseil avait délibéré pour passer une convention de financement avec la CCPA pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et que suite à la signature de cette convention le groupe scolaire et une partie du bâtiment de la mairie avaient été équipés d'ampoules Leds.
- La subvention de 75% du montant des travaux est reconduite et cette aide s'articule autour de 3 paramètres :

Lors du conseil municipal en date du 18 octobre 2023, le conseil a décidé d'équiper en Led le bâtiment des associations, les toilettes publiques, le couloir et les archives de la mairie ainsi que le local technique.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour que la commune réalise des travaux de relampage des bâtiments communaux cités ci-dessus

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

VII - DIVERS

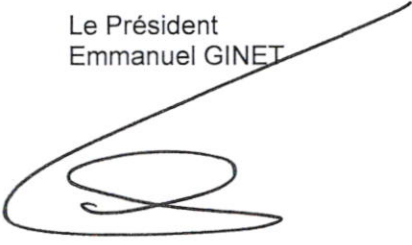
7-1 Démission d'un élu

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Evelyne SUBIT.

Séance levée à 22h55

Date du prochain conseil municipal : vendredi 19 avril 2024 à 10h

Le Président
Emmanuel GINET



Le Secrétaire
Viviane VAUDRAY



Procès-verbal validé à la séance du conseil municipal du 7 juin 2024